

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA (CRDSC)
SPORT DISPUTE RESOLUTION CENTRE OF CANADA (SDRCC)**

N° de dossier : SDRCC 21-0499

ZACHARY CLAY
FÉLIX DOLCI
WILLIAM EMARD
CORY PATERSON
KENJI TAMANE
JESSICA DOWLING
ROSE WOO
SOPHIE MAROIS
AUDREY ROUSSEAU
LAURIE DENOMMÉE
JÉRÉMY CHARTIER
KATHERINE UCHIDA
(Demandeurs)

ET

GYMNASTICS CANADA GYMNASTIQUE
(Intimé)

DÉCISION

Présents à l'audience :

Pour les demandeurs : Adrian Balan
Patrick Beauchamp
Richard Ikeda
Sarah Rainey
Michel Charron
Jacinthe Émard
François Lefebvre
Frank Kistler
Stefka Moutafchieva

Pour l'intimé :

Ian Moss
Karen Cockburn
Teresa Orr
Amanda Tambakopoulos
Ed Van Hoof

1. Les demandeurs ont porté devant le CRDSC ce différend sur la décision de Gymnastique Canada de ne pas inscrire d'athlètes ou d'équipes aux Championnats panaméricains seniors et juniors de 2021 en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. J'ai été désigné comme médiateur-arbitre dans cette affaire. L'affaire a été examinée par vidéoconférence le 5 mai 2021 et une décision courte a été communiquée le 6 mai 2021.

2. Les demandeurs ont demandé que la décision de Gymnastique Canada soit annulée et que les athlètes soient autorisés à participer à leurs championnats panaméricains respectifs. Pour les motifs exposés ci-après, ces demandes ont été rejetées.
3. Il s'agit d'une décision inédite, rendue durant une période unique de l'histoire contemporaine. La pandémie mondiale de COVID-19, qui dure toujours, a posé de nombreux défis pour le sport. C'est dans ce contexte que cette affaire a été prise en considération et que cette décision a été rendue.

Les parties

Les demandeurs

4. Les demandeurs sont un groupe d'athlètes et d'entraîneurs de haute performance, qui font de la compétition au niveau national pour le Canada et souhaitent être admissibles aux Jeux olympiques d'été de 2021 à Tokyo.

L'intimé

5. Gymnastique Canada (« GymCan ») est un organisme sans but lucratif et l'organisme national de sport (« ONS ») du Canada qui régit la gymnastique dans les disciplines de gymnastique acrobatique, aérobique, artistique masculine, artistique féminine, rythmique et trampoline.

Les faits

6. Les faits de cette affaire ne sont pas contestés.
7. Les Championnats panaméricains de 2021 doivent avoir lieu en juin 2021. Les Championnats de gymnastique artistique seniors, les Championnats de gymnastique rythmique seniors et les Championnats de trampoline et tumbling seniors et juniors de 2021 doivent avoir lieu du 4 au 6 juin et du 11 au 13 juin à Rio de Janeiro, au Brésil. Les Championnats de gymnastique artistique juniors 2021 doivent avoir lieu du 18 au 20 juin à Guadalajara, au Mexique et les Championnats de gymnastique rythmique juniors 2021 du 25 au 27 juin à Guatemala City, au Guatemala.
8. Les Championnats panaméricains devaient à l'origine se dérouler aux États-Unis en 2020, toutefois, à cause de la COVID-19, les Championnats ont été reportés et finalement déplacés au Brésil. C'est la dernière occasion pour les athlètes de se mériter une participation aux Jeux olympiques de Tokyo.
9. Au début de 2021, GymCan, avec l'aide d'un cabinet juridique externe, a développé un outil d'évaluation des risques pour déterminer le niveau de risque associé aux voyages internationaux. GymCan a utilisé cet outil pour examiner les risques qui seraient pris en envoyant ses athlètes aux Championnats panaméricains de 2021 au Brésil, au Guatemala et au Mexique. Il a été déterminé que les risques associés aux voyages pour des compétitions, par les athlètes et par les personnes qui accompagneraient l'équipe, étaient extrêmement élevés dans le cas des Championnats seniors au Brésil, et « élevés » et « déconseillés » dans le cas des Championnats juniors au Mexique et au Guatemala. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette détermination étaient la COVID et le fait que l'Union panaméricaine de gymnastique (PAGU) avait « peu ou pas d'information » à donner à propos des protocoles de protection contre la COVID du Comité organisateur local.

10. GymCan a donc recommandé de ne pas participer aux Championnats panaméricains de 2021 dans les catégories senior et junior. Cette recommandation a d'abord été soumise au Conseil d'administration le 5 avril 2021 et celui-ci a appuyé la recommandation. Elle a ensuite été présentée à la Commission des athlètes de GymCan le 11 avril. La Commission a également appuyé la recommandation.
11. Le 14 avril, les athlètes directement touchés par la décision de ne pas participer aux Championnats panaméricains de 2021 et leurs entraîneurs ont été contactés par les responsables techniques de leurs disciplines respectives afin de leur expliquer plus en détail les raisons de la décision et répondre à leurs questions. Le même jour, un appel Zoom a été organisé avec tous les athlètes et entraîneurs de toutes les disciplines et une présentation PowerPoint a eu lieu pour montrer le raisonnement suivi.
12. Le 16 avril, la décision a été portée en appel.

Observations

Observations des demandeurs

13. Bien que les demandeurs comprennent les raisons pour lesquelles GymCan a décidé de ne pas envoyer d'athlètes aux Championnats panaméricains de 2021, ils me demandent d'annuler la décision de GymCan.
14. À titre subsidiaire, les athlètes font valoir qu'ils sont conscients des risques liés à la COVID que posent les voyages et les compétitions internationales, et qu'ils les acceptent. Ils demandent à être autorisés à participer aux Championnats panaméricains indépendamment de la décision de GymCan de ne pas prendre part à la compétition.
15. Les demandeurs font valoir que leur participation et leur succès aux Championnats panaméricains de 2021 donneront au Canada la possibilité d'envoyer davantage d'athlètes aux Jeux olympiques de 2021 à Tokyo.

Observations de l'intimé

16. L'intimé fait valoir que sa décision de ne pas prendre part aux Championnats panaméricains seniors et juniors de 2021 ne devrait pas être annulée. L'intimé estime qu'il a le pouvoir de prendre une décision unilatérale de ne pas envoyer d'équipes d'athlètes et de représentants aux Championnats panaméricains. Il exerce ce droit en qualité d'organisme national qui régit le sport, reconnu par la Fédération internationale de gymnastique (« FIG »), et en vertu de ses Procédures internes de nomination (« PIN »). En appui à cette position, l'intimé a soumis les informations qui ont conduit à sa décision ainsi que des informations relatives aux processus internes qu'il a suivis pour recommander et décider de ne pas prendre part aux compétitions.
17. L'intimé fait valoir par ailleurs qu'en plus d'avoir le pouvoir de prendre la décision, il a la responsabilité de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt supérieur de la santé et du bien-être de tous ses membres, en tenant compte des avis et conseils de ses principales parties prenantes et des experts techniques pertinents dans la communauté.
18. L'intimé fait remarquer que la décision qui sera rendue dans cette affaire créera sans doute un précédent en clarifiant ou en déterminant la portée du pouvoir que peut exercer un organisme national de régie en ce qui a trait à l'inscription d'équipes ou d'athlètes qui représentent le Canada à des compétitions internationales.

Questions à trancher

19. Les questions suivantes ont été soulevées dans cette affaire :

- A. La décision de Gymnastique Canada de ne pas prendre part aux Championnats panaméricains de 2021 devrait-elle être annulée?
- B. Si non, les athlètes devraient-ils être autorisés à participer aux Championnats panaméricains de 2021 indépendamment de leur organisme national de sport?

Motifs

- A. *La décision de Gymnastique Canada de ne pas prendre part aux Championnats panaméricains de 2021 devrait-elle être annulée?*

20. Les demandeurs ont demandé que la décision de GymCan de ne pas prendre part aux Championnats panaméricains de 2021 soit annulée. Les demandeurs ne m'ont pas donné de raison pour laquelle je devrais annuler la décision de GymCan, hormis le fait que cela n'est pas juste et les prive de la possibilité de réaliser leur rêve olympique.

21. D'après les positions des demandeurs, l'outil d'évaluation des risques et les conclusions qui en ont été tirées ne sont contestés d'aucune manière, et les processus internes suivis par GymCan pour prendre la décision de ne pas participer aux championnats ne sont pas contestés non plus. S'il y avait eu contestation de l'un ou l'autre, j'aurais eu des motifs d'envisager d'annuler la décision de GymCan. Au lieu de cela, durant l'audience les personnes présentes pour les demandeurs ont reconnu qu'elles comprenaient les raisons qui ont conduit GymCan à décider de ne pas prendre part aux Championnats panaméricains de 2021 et n'ont soulevé aucune question à propos des processus administratifs. Elles ont également reconnu que la décision avait été prise avec de bonnes intentions et dans le seul but de protéger les athlètes.

22. Le différend de l'espèce ne porte pas sur la *manière* dont GymCan a décidé de ne pas prendre part à la compétition, mais sur le résultat, c'est-à-dire le fait de devoir renoncer à la compétition. Les demandeurs estiment que cette décision est injuste pour les athlètes et les entraîneurs qui ont travaillé fort toute leur vie dans l'espoir de faire partie de l'équipe olympique du Canada. Je reconnais les efforts et la discipline exigés des athlètes qui évoluent au niveau de la haute performance ainsi que la passion et l'enthousiasme inlassables dont les athlètes de haute performance doivent faire preuve dans leur entraînement, jour après jour. Toutefois, je reconnais également que les ONS ont été obligés de prendre des décisions difficiles. La décision de ne pas prendre part aux Championnats panaméricains de 2021 est l'une de ces décisions.

23. GymCan a pris la décision de ne pas participer aux Championnats panaméricains de 2021 avec réticence et en pensant à l'intérêt supérieur des athlètes. Il est regrettable qu'il ait fallu prendre cette décision et qu'elle ait un impact sur les aspirations olympiques d'athlètes et d'entraîneurs tout à fait remarquables, mais c'est une décision qu'il a fallu prendre durant une période extraordinaire, dans des circonstances extraordinaires. La COVID-19 a eu un impact sur le monde du sport et forcé de nombreux organismes à prendre des décisions à propos de compétitions que beaucoup souhaiteraient ne jamais avoir eu à prendre. Je comprends que le personnel de GymCan s'est retrouvé dans cette position difficile et a fait la meilleure recommandation possible, compte tenu des informations incomplètes que la PAGU leur avait données. GymCan a le droit et la responsabilité de déterminer où aller pour participer à des compétitions, comme c'est le cas de tout autre ONS, dans la mesure où

l'ONS agit de façon équitable et en conformité avec les politiques et procédures pertinentes. Les ONS ont le droit de décider à quelles compétitions ils veulent participer. Ces décisions peuvent invariablement avoir pour conséquence de désavantager certains athlètes par rapport à d'autres, mais en l'absence de preuve indiquant que l'ONS a agi de façon inéquitable, la décision doit être maintenue.

24. En l'espèce, GymCan a pris la décision de ne pas participer aux championnats pour des raisons de sécurité. L'équité de la décision n'a pas été contestée. Je conclus que la démarche décrite par GymCan pour expliquer comment cette décision a été prise est irréprochable. La décision a été difficile à prendre, mais il faut certes féliciter GymCan d'avoir fait passer avant toute autre chose la protection de la sécurité de ses athlètes, de ses entraîneurs et des membres d'Équipe Canada, ainsi que celle de leurs familles et de l'ensemble des Canadiens.
25. Étant donné qu'aucune allégation de partialité ou d'irrégularité dans la manière dont GymCan est parvenu à la décision de ne pas prendre part aux compétitions n'a été soulevée, aucun motif d'annuler cette décision ne m'a été fourni.

B. Les athlètes devraient-ils être autorisés à participer aux Championnats panaméricains de 2021 indépendamment de leur organisme national de sport?

26. Durant l'audience, les demandeurs ont voulu être autorisés à participer aux Championnats panaméricains indépendamment de leur ONS. Les demandeurs ont essentiellement fait valoir qu'ils sont conscients des risques associés à la participation, mais qu'ils choisissent d'accepter ces risques et de participer quand même aux compétitions. Les demandeurs soutiennent que les risques font naturellement partie de la compétition, car ils risquent de subir des blessures corporelles tous les jours d'entraînement ou de compétition.
27. Les demandeurs n'ont pas déposé d'observations ni produit de preuve indiquant qu'ils pourraient s'inscrire indépendamment de leur ONS. En conséquence, j'accepte la preuve de l'intimé selon laquelle la PAGU n'acceptera que les inscriptions soumises par l'organisme national de régie reconnu pour la gymnastique de chaque pays participant et qu'elle n'acceptera pas les inscriptions individuelles.
28. En conséquence, je n'ai pas compétence pour me prononcer sur cette question. Comme j'ai déjà maintenu la décision de GymCan de ne pas participer aux Championnats panaméricains de 2021, je ne peux pas ordonner à GymCan d'y envoyer les athlètes. De même, je n'ai pas compétence pour obliger la PAGU à accepter des athlètes indépendamment de leur ONS.

Ordonnance

29. La demande présentée par les demandeurs en vue de faire annuler la décision de Gymnastique Canada de ne pas prendre part aux Championnats panaméricains de 2021 est rejetée. Leur demande visant à être autorisés à participer aux Championnats panaméricains de 2021 est également rejetée.
30. Je conclus qu'aucun motif d'annuler la décision n'a été présenté.
31. Je conclus que je n'ai pas compétence pour me prononcer sur la question de savoir si les athlètes peuvent participer aux Championnats panaméricains de 2021 indépendamment de leur ONS.

32. Les demandeurs ont présenté leur position de façon réfléchie et fait du bon travail en se représentant eux-mêmes, sans l'assistance d'un conseiller juridique. Je suis désolé de savoir que leurs aspirations de toute une vie sont compromises par la COVID. Je reconnais qu'il peut paraître particulièrement injuste aux athlètes de haute performance d'avoir perdu une année de grandes compétitions, comme les Championnats panaméricains, malheureusement il s'agit d'une réalité à laquelle toute la société est confrontée.
33. L'audience elle-même s'est également distinguée par la collégialité entre les parties et j'aimerais féliciter toutes les personnes concernées pour la manière dont elles se sont comportées. J'aimerais également remercier Sandra Traynor, l'interprète, de son aide précieuse dans cette affaire.

Signé à Ottawa, le 20 mai 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Bennett', written in a cursive style.

David Bennett, Arbitre